

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Dans le cadre de la Journée Internationale des droits de la Femme, la ville de Dumbéa organise un concours d'écriture de nouvelles.

Ce concours est gratuit et ouvert à toutes les personnes âgées de plus 10 ans, hormis écrivains professionnels ou ayant déjà été publiés, aux organisateurs et aux membres du jury.

ARTICLE 2 :

Le thème : « Lettre à ma mère » devra apparaître dans la nouvelle en plus du titre.

Les participants s'inspireront de la mère : source inépuisable d'inspiration. Les nouvelles réalistes ou fictives s'attacheront à décrire la mère dans les relations filiales complexes, heureuses ou malheureuses.

ARTICLE 3 :

Les textes, inédits, ne devront pas dépasser 3 pages A4 et devront être écrits en français. Ils pourront comporter des passages en langue étrangère ou vernaculaire (suivis de sa traduction).

Ils devront être dactylographiés avec la police Times New Roman, taille 12, justifiés.

Chaque nouvelle devra être anonyme et s'accompagnera d'une page en format A4 sur laquelle figureront le nom et les coordonnées de l'auteur.

ARTICLE 4 :

La date limite de dépôt des textes est fixée au samedi 19 octobre 2019 à 16h.

Les participants peuvent au choix déposer leurs textes en version numérique à la médiathèque durant les horaires d'ouverture au public ou les envoyer par courrier électronique.

Médiathèque de Dumbéa
103 Avenue JF Lapérouse
98835 DUMBÉA (en face du lycée du Grand Nouméa)
Tél. : 41.43.10
mediatheque@ville-dumbea.nc

Horaires d'ouverture au public :
Mardi et Vendredi : 14h – 18h
Mercredi : 10h – 18h
Samedi : 10h – 16h

Le règlement sera disponible à la médiathèque ainsi que sur le site de la ville de Dumbéa :
<http://www.ville-dumbea.nc/>

ARTICLE 5 :

Le jury, nommé par la Ville de Dumbéa, se réunira après avoir lu les nouvelles, rendues anonymes. Il sélectionnera les 3 meilleurs textes selon les critères suivants :

- Respect des consignes
- Qualité du style
- Originalité et déroulement de la nouvelle

ARTICLE 6 :

Le jury décernera 3 prix sous forme de livres ou bons d'achat. La remise de prix aura lieu le samedi 23 novembre 2019 à la médiathèque.

ARTICLE 7 :

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et autorise la ville de Dumbéa à publier les textes partiellement ou intégralement sur ses différents supports de communication.